

Appel à projet régional

Rénovation Énergétique des Logements Sociaux Communaux

Pour faire suite au dispositif Réno'Aqt dont de nombreuses communes de Dordogne ont pu bénéficier en 2018, la Région Nouvelle-Aquitaine lance un appel à projet intitulé « Rénovation Énergétique des Logements Sociaux Communaux »

Il vise à soutenir financièrement :

- Les opérations de rénovation énergétique de logements sociaux communaux existants ;
- Les opérations de rénovation énergétique de logements communaux non conventionnés en vue de leur transformation en logements conventionnés ;
- Les transformations d'usage de bâtiments communaux en logements sociaux conventionnés ;
- Les opérations de rénovation énergétique de bâtiments à usage de logements communaux et d'activité tertiaire.

L'aide de la Région représente :

- **Pour les études thermiques et l'AMO** : 50% du coût HT
- **Pour les travaux** :
 - 40% de la dépense éligible HT plafonnée à 15 000 € par logement, soit une subvention maximum de 6 000 € par logement (pour l'atteinte de l'étiquette C) ;
 - 60% de l'assiette éligible HT plafonnée à 15 000 € par logement pour l'atteinte de l'étiquette B (logements) ou du niveau BBC (bâtiment);

Cette aide peut être bonifiée de 1 000 € par logement pour l'utilisation de matériaux biosourcés ou en cas de surcoûts liés au caractère patrimonial du bâti. Pour les travaux des bâtiments communaux à usage de logements et d'activité tertiaire, l'aide de la Région représente jusqu'à 50% de l'assiette éligible HT.

Les phases de candidatures à ces appels à projets sont arrêtées à différentes dates de l'année, voici celles à venir :

- 15 juin
- 15 septembre
- 15 décembre

L'intégralité des conditions d'éligibilité sont disponibles sur :

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/renovation-energetique-des-logements-sociaux-communaux>